



Fiche pédagogique

De la cuisine au Parlement – édition 2021

Diffusion dans Histoire vivante (RTS 2) :
31 janvier à 20h50

Sortie en salles : 16 juin 2021

Film documentaire, Suisse,
2021

Réalisation : Stéphane Goël,
avec la collaboration de Carole
Pirker et Daniel Wyss

Avec les témoignages de :
Patricia Schulz, Brigitte Studer,
Marthe Gosteli, Amélia
Christinat, Simone Chapuis-
Bischof, Gabrielle Nanchen,
Elisabeth Kopp, Ruth Dreifuss,
Marina Carobbio-Guscetti,
Tamara Funicello

Production : Climage, Radio
Télévision Suisse, SRF, RSI

Durée : 90 minutes

Age légal : 8 ans
Age recommandé : 12 ans

**Journées cinématographiques
de Soleure 2021**

Résumé

Le réalisateur Stéphane Goël retrace la lutte de quatre générations de Suissesses pour obtenir le droit de vote et d'éligibilité.

Le chemin parcouru par les femmes suisses de la cuisine au Parlement a été bien sinueux. Entre 1917 et 1969, les cantons refusent par vagues successives d'accorder le droit de vote aux femmes. Lorsqu'en 1959, le Conseil fédéral organise un scrutin sur le suffrage féminin au niveau national, les hommes se prononcent contre à 67 %. Il faudra un second scrutin national, le 7 février 1971, pour que le verrou saute. Un bastion cantonal résistera longtemps : il faudra attendre 1990, suite à une

plainte déposée par quatre Appenzelloises (Rhodes-Intérieures), pour qu'un jugement du Tribunal fédéral oblige le petit canton à accorder le droit de vote aux femmes.

Selon ses propres termes, le réalisateur entreprend une « exploration des mentalités » grâce à des entretiens avec des politiciennes, historiennes, militantes et diverses représentantes de la cause égalitaire, grâce également à de nombreuses images d'archives dans lesquelles les simples citoyens ont la parole. Le film s'interroge aussi sur la mutation du féminisme à l'époque contemporaine, sur la convergence des luttes pour une parité effective et un partage étendu du pouvoir.

Commentaires

« Le lot des femmes, c'est de rester à la maison, s'occuper des gamins et faire le ménage », déclare l'homme interrogé dans les premières secondes du documentaire. Dans le café où il vient jouer aux cartes, on ne voit que des hommes. A la question du journaliste qui demande si sa femme a des loisirs, il répond : « Ouh, elle s'en crée assez des loisirs. Elle adore conduire la voiture. Quand je sors, c'est elle qui s'en occupe ». Plus loin, une dame âgée témoigne : « Oui, je trouve que la femme est quand même un peu inférieure à

l'homme. Déjà pour commander ou pour des discussions de politique. Du reste quand j'étais mariée, si des fois on aurait voulu parler de politique (...), mon mari me disait : "Mais tais-toi, tu n'y connais rien!" » Le documentaire de Stéphane Goël contient bien des perles de ce genre.

Le ton léger des premières scènes et leur potentiel comique glisse vers une analyse des conditions historiques et sociologiques qui ont marqué la difficile conquête des droits politiques par les citoyennes suisses. Découvrir que des femmes elles-mêmes ont pu être réticentes à revendiquer leurs

Disciplines et thèmes concernés

Histoire

Analyser l'organisation collective des sociétés d'ici et d'ailleurs à travers le temps

Objectif SHS 32 du PER

S'approprier, en situation, des outils et des pratiques de recherche appropriés aux problématiques des sciences humaines et sociales **Objectif SHS 33 du PER**

Citoyenneté :

Saisir les principales caractéristiques d'un système démocratique

Objectif SHS 34 du PER

- Comprendre pourquoi le système suisse de démocratie semi-directe a retardé l'introduction du droit politique pour les femmes

- Saisir que le droit de vote a été accordé aux femmes à des dates différentes (au plan cantonal et au plan fédéral)

Formation générale, MITIC

Partir à la recherche d'informations précises sur un site Internet et identifier des sources.

Analyser des affiches politiques et identifier le message des visuels proposés.

Objectif FG MITIC 31

Français :

Exploiter l'écriture et les instruments de la communication pour collecter l'information, pour échanger et pour produire les documents

Objectif L1 38 du PER

Lire et analyser des textes de genres différents et en dégager les multiples sens.

Objectif L1 31 du PER

droits politiques, puis à en user, laisse songeur. Dans les documents d'archives, le ton moqueur et badin de certains journalistes à l'égard des pionnières de la politique paraît aujourd'hui aussi impertinent que politiquement peu correct.

Stéphane Goël effleure la question des différences intrinsèques entre les hommes et les femmes. Les images d'archives lui donnent l'occasion de montrer comment l'idée qu'on s'en faisait à différentes époques a pu être prétexte à une injustice sociale flagrante. Ces représentations constituent aujourd'hui encore un obstacle pour parvenir à l'égalité des chances entre hommes et femmes et méritent d'être traitées dans le cadre scolaire.

De la cuisine au Parlement avait fait l'objet d'une première version, en 2011. Cette "édition 2021", plus longue d'une vingtaine de minutes,

Objectifs

- Saisir à quel point la conquête du droit de vote et d'éligibilité par les femmes suisses est récente et identifier les raisons de cette anomalie

- Identifier les difficultés majeures rencontrées par les féministes suisses au fil du temps

s'attarde sur l'élection de Ruth Dreifuss au Conseil fédéral en 1993. Si Stéphane Goël assume lui-même le rôle du narrateur, parfois engagé, il maintient son parti pris de ne recueillir que des témoignages de femmes. On n'entendra donc pas le socialiste Francis Matthey analyser, avec le recul, comment il a vécu le sacrifice de refuser son élection au Conseil fédéral, sous la pression de son parti, pour éviter d'endosser le rôle du "traître".

En écho à la forte mobilisation lors de la grève féministe du 14 juin 2019, le film prend acte de l'émergence d'une nouvelle génération de féministes, incarnée à l'écran par Tamara Funicello. Une génération qui ne craint pas d'assumer des positions "dures, énervées, agressives" face à la persistance de formes multiples d'exploitation, de violences sexuelles et d'inégalités crasses.

- Être en mesure de citer des événements cruciaux de la lutte pour les droits politiques des femmes suisses et pouvoir les situer dans le temps

- Connaître quelques pionnières de la politique suisse

- Prendre la mesure du caractère toujours actuel des inégalités entre hommes et femmes et savoir en désigner quelques exemples

Pistes pédagogiques

Introduction

Comment définir aujourd'hui le terme « féministe » ? Ce mot est-il connoté positivement ou négativement dans l'esprit des élèves ? Pourquoi ? Est-ce que certain.es se revendiquent « féministes » ? Comparer le mot à l'expression « Chiennes de garde » choisie par [l'association féministe française](#) du même nom pour désigner leurs membres. Commenter ce choix.

Nous vous proposons un travail en trois volets.

Vision des 10 premières minutes du film.

Demander aux élèves de répondre aux 4 premières questions figurant dans l'annexe 1.

Développement

Donner à voir les affiches présentes dans l'annexe 2 (toutes destinées à s'opposer au droit de vote des femmes).

Comment les élèves les interprètent-elles ?

Commenter les motifs choisis et les liens établis entre ces motifs et l'argumentation (implicite).

Vision de la suite du documentaire (minute 10, jusqu'à la 63^e minute).

Demander aux élèves de répondre aux autres questions figurant dans l'annexe 1.

Inviter les élèves à classer par ordre chronologique les événements listés ci-dessous en s'aidant des informations contenues dans le documentaire, complétées au besoin par des recherches sur Internet :

a) Lise Girardin, première conseillère aux Etats, est envoyée à Berne par le canton de Genève. (Réponse : 1971)

b) Première votation populaire fédérale organisée sur le droit de vote et d'éligibilité des femmes (1959)

c) Le principe de l'égalité entre femmes et hommes est inscrit dans la Constitution fédérale (1981)

d) Le droit de vote et d'éligibilité des femmes sur le plan fédéral est accepté par les électeurs masculins (1971)

e) Appenzell Rhodes-Intérieures doit instituer le suffrage féminin après que le Tribunal fédéral a admis les plaintes qui lui ont été adressées par quatre femmes. (1990)

f) Elisabeth Kopp est la première femme à entrer au Conseil fédéral (1984)

g) La Suisse fête le centenaire de la Constitution fédérale alors que les femmes ne jouissent pas des droits politiques (1948)

h) Les cantons de Vaud et de Neuchâtel sont les premiers à introduire le droit de suffrage pour les femmes (1959)

Rappeler que si la lutte féministe a commencé à porter ses fruits dans les années 70, les premières revendications féministes en Suisse datent de la fin du 19^e siècle.

Vision de la fin du film (de la 63^e à la 90^e minute)

Quelles revendications porte la grève des femmes du 14 juin 1991, selon ce que le film en donne à voir et à entendre ? (Egalité des salaires, assurance maternité, meilleure représentation au Parlement...)

Que se passe-t-il le 3 mars 1993 ? (suggestion : montrer la séquence complète, de la 67^e minute à la 73^e).

Profiter de ce "cas d'école" pour rappeler les principes de l'élection au Conseil fédéral (répartition des sièges selon une "formule magique" censée refléter le poids de chaque parti, élection à bulletins secrets par le Parlement en Chambres réunies, nécessité d'obtenir une majorité absolue).

Lors de cette élection au Conseil fédéral, le Parti socialiste joue la carte de la promotion féminine, en proposant la candidature unique de la Genevoise Christiane Brunner. Le Parlement rechigne à se laisser dicter un choix et vote pour le Neuchâtelois Francis Matthey. Celui-ci refuse son élection. Le Parti socialiste propose alors un double ticket : la syndicaliste Ruth Dreifuss est candidate aux côtés de Christiane Brunner. C'est la première nommée qui est élue.

Qu'apporte - enfin ! - le premier projet d'assurance-maternité porté par Ruth Dreifuss ? (Une protection des femmes enceintes contre les licenciements et un congé payé de 14 semaines).



Comment, avec le recul, la conseillère fédérale (photo) analyse-t-elle le refus de l'assurance-maternité en 1999, en votation populaire ? (Elle l'attribue à une vision idéalisée et bourgeoise de la famille, dans laquelle le mari gagne suffisamment pour subvenir aux besoins du foyer).

Quelles motivations poussent certains.es à se définir comme "féministes" à l'époque actuelle ? Quels acquis sont à défendre ? Quels progrès ou quelles conquêtes restent à faire ?

Proposer aux élèves d'analyser quelques visuels présents dans les 10 dernières minutes du film (voir annexe 3). Se reconnaissent-ils dans les causes défendues (tant sur le fond que sur la forme) ?

A la vision des images de la grève féministe du 14 juin 2019 (fin du film), demander aux élèves d'expliquer la mobilisation rencontrée un peu partout en Suisse romande. A quelle colère, à quelles attentes cette grève répondait-elle, à leur avis ?



Tamara Funciello (photo) affirme que le travail non rémunéré assumé par les femmes (soin des enfants, des parents malades et des personnes âgées) représente **248 milliards de francs par an en Suisse**.

Ce chiffre est-il crédible ? D'où vient-il ? Par une recherche Internet ou en consultant des personnes de référence, proposer aux élèves de

retrouver et citer des sources qui confirment ce montant faramineux.

Tamara Funciello enfonce le clou en rappelant que notre société ne pourrait pas fonctionner sans le travail des femmes. Or, affirme-t-elle encore, **deux tiers des femmes retraitées sont pauvres en Suisse**.

Là aussi, tenter un exercice de "fact checking" : quelle instance crédible, quelle statistique confirment cette tragique réalité ?

Pour aller plus loin

- S'intéresser à l'image de la femme politique dans les médias. Analyser des articles ou des dessins de presse.
- S'interroger sur l'égalité de traitement entre filles et garçons dans l'enseignement (voir par exemple : http://www.skbf-csre.ch/information/publikation/tb10_csre.pdf).

Pour en savoir plus

- Site du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes : <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home.html>
- Le dossier « Femmes Pouvoir Histoire 1848 - 2000 » : <https://www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/documentation/geschichte-der-gleichstellung--frauen-macht-geschichte/frauen-macht-geschichte-18482000.html#:~:text=Une%20chronologie%20compacte%20sous%20forme,rapidement%20une%20vue%20d'ensemble>.
- Les femmes et les élections (dossiers sur le site ch.ch) : <https://www.ch.ch/fr/elections2019/femmes-et-elections/>
- Un dossier de RTS Découverte sur l'égalité : <https://www.rts.ch/decouverte/monde-et-societe/economie-et-politique/egalite/>
- Un dossier de RTS Découverte sur le féminisme : <https://www.rts.ch/decouverte/monde-et-societe/economie-et-politique/feminisme/>
- Un dossier pédagogique de TV5Monde sur les droits des femmes : <https://enseigner.tv5monde.com/articles-dossiers/dossiers/droits-des-femmes>
- Rapport Vers l'égalité des sexes à l'école (2006) du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation : http://www.skbf-csre.ch/information/publikation/tb10_csre.pdf
- Site de l'association féministe française *Les Chiennes de garde* : <http://chiennesdegarde.fr/>

Christine Progin, rédactrice e-media.

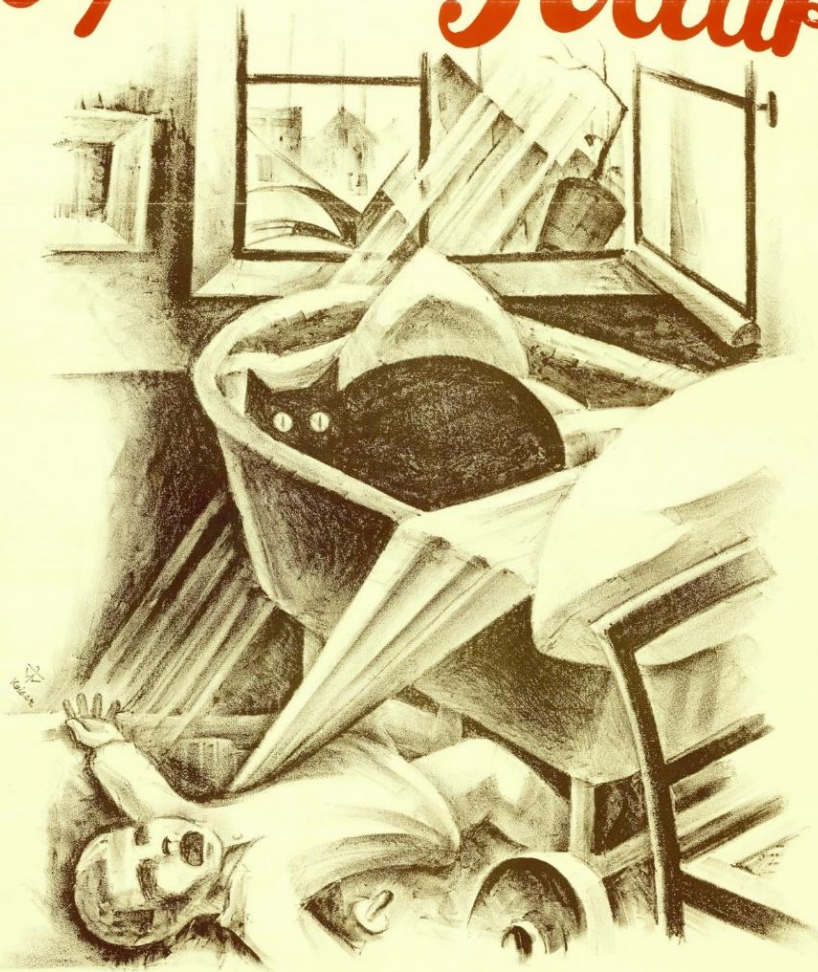
Christian Georges, collaborateur scientifique CIIP. Janvier 2021



Annexe 1 :

- 1) Pendant des décennies, le travail des femmes occupe un terrain bien spécifique comparé par le réalisateur à un « ghetto domestique ». Quelle est cette tâche ?
Faire la cuisine et le ménage, s'occuper des enfants.
- 2) Qu'advient-il de la fortune d'une femme qui se marie, selon le régime matrimonial en vigueur jusqu'à fin 1987 en Suisse ?
Cette fortune passe dans le patrimoine de son mari, qui peut en disposer selon son bon vouloir. Le mari est, selon la loi, "le chef de l'union conjugale". Il détermine le lieu de domicile et peut interdire à sa femme l'exercice d'une profession.
- 3) Selon Marcel Bridel, professeur de droit constitutionnel, l'article 4 de la Constitution fédérale de 1848, selon lequel « Tous les Suisses sont égaux devant la loi », a-t-il été rédigé en pensant aux femmes ?
Non, selon lui, à part quelques prophètes "seuls de leur opinion", "absolument personne n'a songé que l'égalité devant les urnes devait s'étendre aux femmes".
- 4) Qui sont les « suffragettes » ?
Ce sont des femmes qui se sont battues pour obtenir le droit de vote dès le 19e siècle.
- 5) Quelles craintes sont mises en évidence, si l'on devait accorder le droit de vote aux femmes ?
Désordre, scission dans le couple, chaos dans la famille (la femme délaisserait son foyer), remise en question du pouvoir patriarcal.
- 6) Entre 1919 et 1927, plusieurs cantons se prononcent sur la question de l'égalité devant les urnes. Les campagnes et les villes votent-elles différemment ? Les Romands ont-ils un autre avis que les Tessinois ou que les Suisses allemands ?
Non, tous refusent.
- 7) Peu avant la Seconde Guerre mondiale, quelle influence a la montée de l'extrême droite sur le suffrage féminin ?
Le modèle traditionnel de la femme au foyer prend le dessus sur les revendications féministes.
- 8) Pendant la Seconde Guerre mondiale, la plupart des hommes jusqu'à 50 ans sont mobilisés par l'armée. Quelle est la conséquence le rôle de la femme et la vision qu'on s'en fait ?
Les femmes assurent des tâches traditionnellement réservées aux hommes, dans l'industrie et dans l'économie, ce qui implique une prise de conscience de leurs capacités.
- 9) Que signifie l'expression utilisée par les féministes d' « oppression intériorisée » ?
Cela décrit le mécanisme par lequel les femmes étaient amenées à croire qu'elles n'étaient pas faites pour la politique. Cette oppression est le résultat d'une tradition et d'un modèle social qui poussent les femmes elles-mêmes à se considérer inaptes à certaines activités.
- 10) Les années 60 et la venue de la société de consommation amènent des changements. Quels sont ceux que pointe Amélia Christinat dans le film ?
Les femmes étant responsables de faire les courses, ce sont elles qui décident d'acheter ou pas. Il s'agit presque d'un « vote économique ». Les consommatrices prennent conscience de leur pouvoir.
- 11) Entre 1970 et 1990, les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures et Appenzell Rhodes-Extérieures refusent à plusieurs reprises d'octroyer le droit politique aux femmes. Comment explique-t-on cette « discrimination d'un autre âge » qui fait de la Suisse « une curiosité mondiale » ?
Selon Elisabeth Kopp, le caractère indépendant de l'Appenzellois a eu une influence : plus il est critiqué, plus il s'entête à conserver son opinion initiale. D'autre part, le fait qu'un corps électoral composé exclusivement d'hommes doive se prononcer sur la question par le biais d'une votation a joué un rôle fondamental.
- 12) Qui est Elisabeth Kopp et pourquoi a-t-elle dû démissionner ? Selon Amélia Christinat et Simone Chapuis-Bischof, militantes pour les droits de la femme, cette sentence était-elle proportionnée ?
La radicale zurichoise Elisabeth Kopp est la première femme à accéder au Conseil fédéral, en octobre 1984. On lui reprochera d'avoir trahi le secret de fonction, en transmettant des informations confidentielles à son mari d'informations secrètes. Amélia Christinat et Simone Chapuis-Bischof estiment qu'un homme qui aurait commis la même faute n'aurait pas été contraint à la démission.
- 13) Quelles sont les difficultés actuelles des femmes qui veulent faire de la politique selon Patricia Schulz, directrice du Bureau fédéral de l'égalité de 1986 à 2011 ?
Les femmes sont moins intégrées dans des réseaux, elles ont moins accès à l'argent, aux médias et la représentation des femmes faite par les médias est stéréotypée.

*Die Mutter treibt
Politik!*



FRAUENSTIMM- & WAHLRECHT

NEIN

DRUCK: J.J. MORF



FRAUENSTIMMRECHT

nein

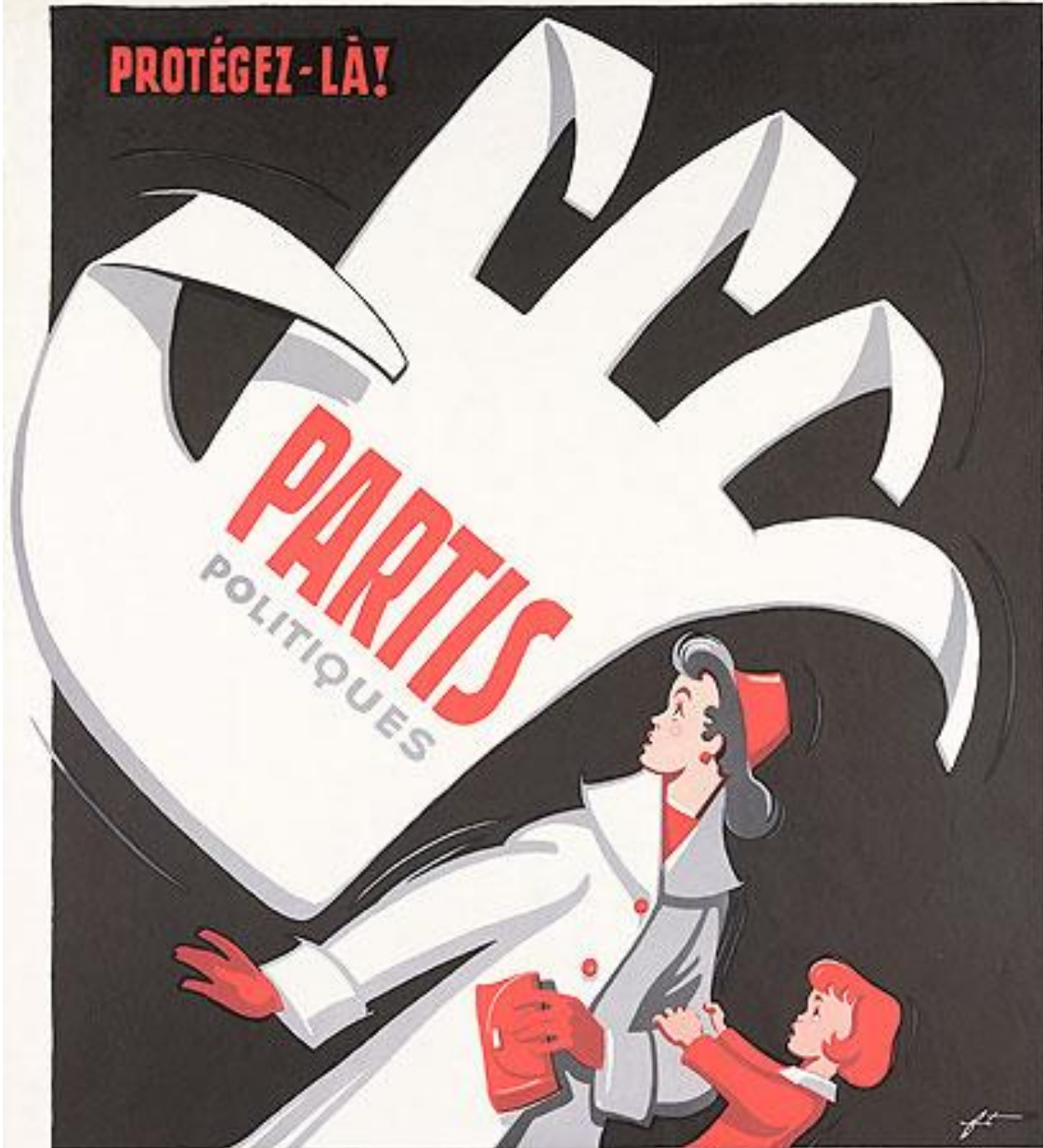
Wollt Ihr
solche Frauen
?



FRAUEN
STIMMRECHT **NEIN**

GRAPH ANSTALT J.E. WOLFENBERGER ZÜRICH

PROTÉGEZ-LÀ!



LA FEMME NE DOIT PAS ÊTRE LA PROIE DES PARTIS!

VOTEZ
CONTRE LE
SUFFRAGE FÉMININ **NON**

RESP. GEORGES GACCHINO, 104 FRONTENEX 49

Mouvement **DEMOCRATE-CHRÉTIEN**

IMPRIMERIE ATAY S.A., RUE DE LA DÔLE

Annexe 3 :



Campagne "16 jours contre la violence faite aux femmes" #onenparle



"Mon corps / mon choix"



*Stop à la culture du viol
#tollésuisse*